

Acompte versé, le vendeur se rétracte

Par xanadu, le 06/07/2015 à 18:13

Il y a 2 semaines, j'achetais à un particulier un petit bateau au prix de 540 €. Un contrat a été signé et un acompte (bien précisé) de 160 € a été versé. Le vendeur se devait de me le livrer le we du 14 juillet.

Je reçois un mail aujourd'hui qui me précise son désistement et me fait part qu'il procède au remboursement de l'acompte versé.

Pour moi le vendeur ne peut casser cette vente. Comment réagir s'il ne veut toujours pas me vendre le bateau. Puis je lui demandé des dommages et intérêts et combien ?